

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 19 février 2020

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 28

L'an deux mille vingt, le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Madame Elena JIMENEZ CONTRERAS, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Claudie PILLET, Monsieur Sylvain RANCIEN, Monsieur Gérard FABRE, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Philippe LACAN, Madame Claudette ROUCHER, Madame Véronique DUVAL, Madame Florence GOUET, Madame Stéphanie GIRAudeau.
Secrétaire de séance : Madame Claudie PILLET.
Étaient absents et représentés : Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER, Madame Françoise VINCENT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER qui a donné pouvoir à Madame Véronique DUVAL, Madame Maryline VILLENEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Cyril GUILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ.
Était absent non représenté : Monsieur Younes BIAR.
Étaient également présents : Monsieur Frédéric GABET, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.
Convocation envoyée le : 13 février 2020 - Affichage en Mairie le : 13 février 2020

2020.01.04 - DÉCISIONS DU MAIRE

1. Commande publique

1.1 Marchés Publics

1.1.19 – Marché à procédure adaptée.

DM n° 2020-014 : signature d'un contrat avec Compétence Géotechnique Atlantique – 17120 COZES pour la réalisation de sondages et essais de perméabilité sur la parcelle AO 595 au lieu-dit Les inchauds Ouest dans le cadre du renouvellement de l'arrêté d'autorisation soumis à autorisation environnementale de la station d'épuration de Surgères. Le montant du marché s'élèvera à 1 470 € HT pour une durée de 4 semaines.

1.4.1 – autres types de contrats

DM n° 2020-008 : signature de la proposition de raccordement électrique n° DC27/022834/001001 d'ENEDIS pour le lotissement communal sur les parcelles ZN 55 et 56 au lieu-dit Le Pérot. Le montant total facturé à la commune sera de 14 433,68 € HT, ENEDIS participant à hauteur de 40 % du montant total du raccordement qui s'élève à 24 056,15 €.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2020-005 : la ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie		
03/01/2020	Me BORDE SURGÈRES	S.C.I. MARET BAS LA ROCHELLE	64	rue Audry de Puyravault	AE n° 336 pour 1 a et 06 ca

09/01/2020	Me ROME SURGÈRES	Monsieur Gérard FRAPPE et Madame Claudine FRAPPE BERNAY SAINT MARTIN	Rue Audry de Puyravault	AE n° 654 et n° 655 pour 55 ca
10/01/2020	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Brigitte VILISQUES LAGORD	16 rue des Marronniers	AC n° 322 soit 7 a 93 ca
13/01/2020	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Monsieur Roger EMOND et Madame Catherine DUPUIS SURGÈRES	31 rue Gambetta et 4 rue du Puits de Sel	AB n° 453 pour 3 a 90 ca
14/01/2020	Me MONNEREAU FERRIÈRES	S.C.I. STOCHASTIQUE ILE D'AIX	30 rue du Pavillon	AH 30 et n° 339 pour 4 a 72 ca
16/01/2020	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Christian MONTAUZIER SURGÈRES	8 rue des Justes	AN n° 657 pour 6 a 00 ca
20/01/2020	Me ROME SURGÈRES	Consorts GUTIEZ SURGÈRES	12 rue André Chollet	AH n° 154 pour 3 a 23 ca
20/01/2020	Me ROME SURGÈRES	Monsieur et Madame Jean-François SAUREL VILLEMOMBLE	21 B rue Olivier Brillouet	AK n° 333 (indivis 1/8 ^{ème}), n° 728, n° 754, n° 756 (indivis 1/2 ^{ème}), n° 757 (indivis 1/2 ^{ème}), n° 759 et n° 762 pour 7 a 06 ca

DM n° 2020-016 : la ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
23/01/2020	Me MONNEREAU FERRIÈRES	S.C.I. LES TRAVERSIÈRES D'AUDRY NUAILLÉ D'AUNIS	107 rue Audry de Puyravault, 16 et 16 bis rue Traversière	AB n° 229, n° 241, n° 250 et n° 719 soit 3 a et 16 ca
30/01/2020	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Ludovic GUERIN SAINTE-MARIE-DE-RÉ	12 rue Jules Ferry	AB n° 404 pour 96 ca
31/01/2020	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur Sébastien DENIS SURGÈRES	15 rue de la Gères	AN n° 348 et n° 32 pour 1 a 88 ca
03/02/2020	Me AVRARD-NASTORG SAINT JEAN D'ANGELY	S.C.I ANTUNES SURGÈRES	2 bis rue Bersot	AB n° 287 pour 01 a 34 ca

3. Locations

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.3 Convention d'occupation

DM n° 2020-007 : signature d'une convention de mise à disposition et d'utilisation de la parcelle AC 228 pour la fédération Apicole de Charente-Maritime pour installer une ruche.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités.

DM n° 2020-009 : signature d'une convention de partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Surgères, pour le versement d'une subvention de fonctionnement, pour le seul exercice 2020, d'un montant de 28 000 €.

8. Domaine et compétences par thème

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2020-006 : signature d'un avenant au contrat de maintenance du logiciel enfance avec la société 3D Ouest – 22300 LANNION pour la mise en place de l'indice SYNTEC à compter du 01 janvier 2020.

DM n° 2020-010 : convention de mise à disposition d'une salle de l'école Jules Ferry pour des soins dispensés par le SESSAD de Rochefort :

8.9.1 Culture

DM n° 2020-004 : signature d'un contrat avec le poète Thomas VINAU relatif à 2 rencontres de poésie qui se dérouleront le 14 février 2020 à Surgères (Médiathèque et au lycée du Pays d'Aunis) pour un montant de 369,37 € HT (plus les frais de déplacement, dîner du 13 février et repas du 14 février et 2 nuits d'hôtel)

DM n° 2020-011 : signature d'une convention de partenariat financier entre la Ville de Surgères et le Lycée du Pays d'Aunis pour une intervention poésie avec Thomas VINAU qui se déroulera le 14 février 2020. Le lycée du Pays d'Aunis remboursera à la ville une intervention soit 239,05 €.

DM n° 2020-013 : signature d'un contrat avec Patricia COTTRON-DAUBIGNE pour la lecture de texte qui se déroulera le vendredi 20 mars 2020 à 20h30, pour un montant de 269,05 € (plus les frais de déplacement).

DM n° 2020-015 : signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association « Surgères en Scènes » à l'occasion du Surgeres Brass Festival qui se déroulera du 23 au 25 juillet 2020 pour le versement d'une subvention de 30 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

9. Autres domaines de compétences

9.1.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2020-012 : signature d'un contrat concernant les prélèvements d'échantillons à la cuisine centrale et dans les cantines satellites avec l'Association Centrale des Laiteries Coopératives de Charentes et du Poitou – 17700 SURGERES pour un montant de 704,59 € HT.

2020.01.05 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.01.06 - LOCATION DE LA SALLE DU LAVOIR PAR L'ASSOCIATION AMATEURS DE BONSAI – DEMANDE DE GRATUITE : délibération adoptée à l'unanimité.

L'association des Amateurs de Bonsaï de Charente-Maritime organisera, les 18, 19 et septembre 2020, une exposition régionale de bonsaï aux salles du Lavoir et du Logis n° 1. Pour cet événement, l'association disposera de la salle du logis n° 1 et de la mise à disposition gratuite de la salle du Lavoir.

2020.01.07 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SURGERES : délibération adoptée à l'unanimité.

Au vu du décès d'un des membres désignés par le Conseil Municipal pour siéger au sein du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Surgères, les élus ont décidé de nommer Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, en qualité de représentant de la commune, propriétaire de terrains dans le périmètre de l'Association Foncière de Remembrement de la Ville.

2020.01.08 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE L'UNION DES MARAIS DEPARTEMENTAUX DE LA CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

En 2014, la commune a adhéré à l'UNIMA à l'occasion d'une convention pour l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales de la Ville. Le 3 février 2020, l'UNIMA nous informe d'un changement de leur statut et demande à la commune de se positionner. Après étude, les élus ont décidé que la Ville ne serait plus adhérente à l'UNIMA car les compétences qu'elle propose ne répondent plus aux besoins de la commune.

2020.02.05 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR L'EXERCICE 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Les élus ont adopté la décision modificative afin d'inscrire des crédits à hauteur de 42 000 € pour permettre le remplacement d'un camion qui a été volé et incendié.

2020.02.06 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CCAS : délibération adoptée à l'unanimité.

La Commune de Surgères règle des dépenses pour le compte du C.C.A.S. afin de lui permettre de bénéficier de tarifs intéressants. A cet effet, les élus autorisent Madame le Maire à signer une convention entre la Commune et le C.C.A.S. pour fixer les modalités de remboursement de ces frais.

2020.02.07 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PREVENTION ROUTIERE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le 22 janvier dernier, la Mairie a reçu une demande de subvention de l'association La Prévention Routière pour financer des actions gratuites auprès des écoles et répondre présent à toutes les demandes des usagers de la route. Le conseil a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 150 €.

2020.03.06 - RACCORDEMENT NON DOMESTIQUE A LA STATION D'EPURATION – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE DE RECEPTION DES EAUX USEES ENTRE LA SAUR, LA COMMUNE ET LA SOCIETE SURGERIENNE D'ABATTAGE – AVENANT N° 1 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.03.07 - RACCORDEMENT NON DOMESTIQUE A LA STATION D'EPURATION – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE DE RECEPTION DES EAUX USEES ENTRE LA SAUR, LA COMMUNE ET LA SOCIETE ARMOR PROTEINES : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.03.08 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2020 – MODIFICATION : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil Municipal a fixé la partie communale des tarifs des redevances du service public d'assainissement non collectif (ANC) de la Commune de Surgères pour l'année 2020.

Lors de la réunion du 20 janvier 2020 avec le délégataire, il est apparu que les tarifs devaient être modifiés pour tenir compte des réalités pratiques du service.

Les tarifs sont donc les suivants :

SURTAXE COMMUNALE applicable au 1^{er} janvier 2020	2020
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES	0,00 € (au lieu de 1,00 €)
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PERIODIQUE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES	2,00 € (au lieu de 1,00 €)

2020.03.09 – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : VALIDATION DU REGLEMENT : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.03.10 – ACQUISITION D'UN TERRAIN SUS 11 RUE DU LAVOIR ISSU DES PARCELLES AO 470 ET 382 SUITE A L'ALIGNEMENT : délibération adoptée à l'unanimité.

Le fossé recueillant les eaux pluviales de la rue du Lavoir est, pour moitié, propriété de Monsieur et Madame DA SILVA et pour moitié, propriété de la Ville.

Il a été convenu que la Ville prenne un arrêté d'alignement pour déterminer la limite entre le domaine public et le domaine privé, afin que le fossé soit intégralement situé dans le domaine public.

En contrepartie, le propriétaire cède l'emprise nouvelle à classer dans le domaine public à la Commune de Surgères, moyennant l'euro symbolique.

2020.03.11 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE (ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE) CADASTRE AB 311 SIS 1 RUE BERSOT ET 2 RUE DU MINAGE : délibération adoptée à l'unanimité.

La Ville de Surgères souhaite achètera, au prix de 120 000 € (dont 20 000 € de frais notariés) l'ancienne maison de la presse en vue d'y aménager :

- au rez-de-chaussée : une boutique éphémère ou des locaux mis à disposition pour un temps limité à des commerçants qui débutent,
- à l'étage : un ou plusieurs logements pour des apprentis.

2020.03.12 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS CHEMIN DE LA PERCHE ISSU DE LA PARCELLE AH 236 POUR 16 M² ENVIRON SUITE A L'ALIGNEMENT : délibération adoptée à l'unanimité.

Suite à la division d'une parcelle privée en vue de créer un lot à bâtir, il a été procédé à l'alignement dudit terrain. Il convient désormais de régulariser la situation en acceptant la cession à l'euro symbolique de la partie du terrain qui sera classée dans le domaine public communal afin d'y aménager un trottoir aux normes PMR au droit de l'ancienne parcelle AH 236.

2020.03.13 - MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE : délibération adoptée à l'unanimité.

La Communauté de Communes Aunis-Sud a lancé, fin 2017, une procédure de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Surgères en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Or, lors de la réunion du 16 janvier 2020 en présence de la Ville, de la CdC Aunis-Sud et de représentants des services de l'Etat, il a été décidé que la CdC Aunis-Sud :

- procède à une simple modification du règlement de la ZPPAUP,
- redéfinit les contours des trois monuments historiques que sont l'aumônerie Saint Gilles, le château et son enceinte ainsi que l'église Notre Dame, de manière à redéfinir les périmètres de protection des zones ayant un réel intérêt patrimonial et sortir celles qui, actuellement, font partie du Périmètre de Protection des Monuments Historiques, objectif qui avait présidé au choix de la Ville de Surgères de lancer une procédure de création d'une ZPPAUP en 2005.

Cette dernière procédure nécessite la prise d'une délibération par le Conseil Communautaire puis par le Conseil Municipal de la commune concernée.

2020.03.014 – AUTORISATION DE DEPOSER ET DE SIGNER L'AUTORISATION D'URBANISME RELATIVE AU PROJET DE POSE D'UN PUPITRE AU CHEVET DE L'EGLISE DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DU PARC DU CHATEAU : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 13 janvier 2016, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à l'implantation des supports envisagés pour la mise en valeur du Parc du Château.

Ainsi, 7 pupitres et 2 plaques murales ont été posées en 2016 afin d'offrir aux visiteurs des informations indiquant les bâtiments publics et permettant de découvrir les éléments du patrimoine bâti et naturel remarquable qui composent l'enceinte du Parc du Château.

Lors de la Municipalité du 6 novembre 2019, les élus ont souhaité expliquer la présence des tombes mortuaires situées au niveau du chevet de l'église comme l'avait dessiné M. NORMAND, Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et son collaborateur en 2002, lors d'une campagne de fouilles.

Ainsi, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire, afin d'implanter le support envisagé au chevet de l'église pour la mise en valeur du Parc du Château.

2020.05.01 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : délibération adoptée à l'unanimité.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Création des emplois :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020 ;
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 26.5/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020,
- un emploi d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2020.

Suppression :

- Un emploi d'attaché territorial à temps complet au 1^{er} mars 2020 suite au recrutement définitif du directeur général des services ;
- Un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mars 2020 laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite ;
- Un poste de rédacteur territorial à temps complet au 1^{er} mars 2020 suite à l'intégration définitive de l'agent dans un cadre d'emploi de catégorie A ;
- Un poste d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mars 2020 suite à l'avancement d'un agent à la promotion interne ;

- Deux emplois d'adjoints administratifs à temps complet au 1^{er} mars 2020 suite au recrutement définitif d'un agent sur un autre grade et au 1^{er} mai 2020 suite à l'avancement de grade prévu ;
- Un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 31.55/35^{ème} laissé vacant par un agent ayant connu un reclassement dans la filière technique ;
- Un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} mars 2020 laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite ;
- Deux emplois d'adjoints techniques à temps complets à partir du 1^{er} mars 2020 suite à l'avancement de grade ;
- Un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 26.5/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020 suite à l'avancement de grade.

2020.05.02 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service chômage du Centre de Gestion afin que ce dernier puisse assurer le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement.

2020.05.03 – ASSOCIATION A LA CONSULTATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à associer la commune à la consultation d'un contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion afin que ce dernier négocie, pour l'ensemble de membres le désirant, des contrats avec des entreprises d'assurance.

2020.06.01 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ÉVEIL EN MARCHÉ » : délibération adoptée à l'unanimité.

Le 23 janvier 2020, l'association « Eveil en Marche » a déposé un dossier de demande de subvention pour les besoins des activités de l'association. Les membres du conseil ont décidé d'attribuer la somme de 50 €.

2020.07.01 - RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ADULTES ET ENSEIGNANTS POUR L'ANNEE 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour l'année 2020, les tarifs pour les repas délivrés par la cuisine centrale sont les suivants :

- 4,74 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est supérieur à 480,
- 3,47 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est inférieur à 480,
- 3,47 € pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) et les stagiaires de la cuisine centrale et des écoles de la ville.

2020.07.02 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE HELENE DE FONSEQUE POUR LA SECTION DE CADETS DE LA SECURITE CIVILE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le collège Hélène de Fonsèque est doté, depuis cette année, d'une section de Cadets de la Sécurité Civile composée de 12 jeunes de 4^{ème}. La subvention du SDIS, à hauteur de 300 €, est insuffisante pour acheter les tenues des jeunes. Ainsi, les membres du conseil ont décidé d'attribuer une subvention de 400 €.

2020.07.03 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE HELENE DE FONSEQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE CONSACREE A LA PREVENTION ROUTIERE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le collège Hélène de Fonsèque organise une journée de sensibilité à la sécurité routière durant laquelle des ateliers, animés par la brigade motorisée de La Rochelle, seront proposés aux élèves de 3^{ème}. Pour soutenir cette action, les membres du conseil leur attribuent une subvention de 40 €.

2020.07.04 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE : délibération adoptée à l'unanimité.

Les élus ont décidé d'attribuer une subvention de 41 € à la chambre des métiers et de l'artisanat de la Vienne pour un élève Surgérien.

2020.07.05 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE CRAVANS : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil attribuent une subvention de 41 € à la Maison Familiale Rurale de Cravans pour un élève Surgérien.

2020.09.02 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE POUR LE PILOTAGE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.11.01 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOIRE MENSUELLE – MONTANT DE LA REDEVANCE 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

La Commune de SURGERES a signé un contrat d'affermage le 28 décembre 2017, avec la SAS Entreprise FRERY (36000 CHATEAUROUX) pour la gestion de la foire mensuelle pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le délégataire encaisse les droits de place et reverse à la Commune une redevance qui peut être actualisée (sans dépasser 2 %) au 1^{er} janvier de chaque année. Le montant de cette redevance, pour 2019 était de 4.500,00 € HT, montant que le conseil municipal a décidé de maintenir pour l'année 2020.

2020.12.01 - FIXATION DES TARIFS PUBLICS POUR LA FETE FORAINE 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ont adopté les tarifs pour l'installation des manèges et des caravanes de vie des forains pour la fête foraine de septembre 2020 comme suit :

- Pour tous les métiers : prise en compte de la surface réelle une fois que le manège est déplié dans son intégralité (manège, local de caisse, déporté...) : **1,50 € / m²** (installation le mercredi matin et désinstallation le lundi, soit une durée de 13 jours)
- Petites attractions de type distributeurs de gadget ou coup de poing, indépendant du métier : **10 €** pour toute la durée de la fête,
- Caravanes de vie : **emplacement gratuit** pour l'année 2020,
- Structures gonflables et trampolines : **50 € pour toute la durée de la fête,**
- En cas d'installation et / ou départ (manège ou caravane) en dehors des 13 jours de manifestation : **50 € / jour** de dépassement,
- Pour les manèges dont la superficie est supérieure ou égale à 150 m² : **225 €** (installation le mercredi matin et désinstallation le lundi, soit une durée de 13 jours)

2020.15.01 - FIXATION DES TARIFS PUBLICS 2020 – SERVICE DES ENTERREMENTS - CIMETIERE PRIX DES TERRAINS – CONCESSION COLUMBARIUM – MODIFICATION : délibération adoptée à l'unanimité.

Les deux cimetières de la Ville disposent d'un jardin du souvenir, sur lequel les cendres du défunt sont dispersées. Il est nécessaire d'ajouter un tarif concernant la pose des plaques et la gravure, sur ces mêmes plaques, des noms et prénoms des défunts reposant dans les jardins du souvenir. Cette prestation sera facturée 50 € aux familles.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h40.

Surgères, le 26 février 2020
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.



